MarchésOnline.com
La grande adresse des appels d'offres

Dératisation, désinsectisation, désinfection des parties communes, des parties privatives, des locaux communs, des locaux V.O. et des espaces extérieurs du patrimoine

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Client : **OPH Versailles Habitat**

Avis N° : AO-1751-3472

78 - VERSAILLES HABITAT

Services

Procédure adaptée

Mise en ligne : 16/12/2017

Date limite de réponse : 17/01/2018

Marché > (sup.) 90 000 euros

Source : MarchésOnline

Identification de l'organisme qui passe le marché :

M Eric LE COZ, Directeur Général, OPH VERSAILLES HABITAT, 8 rue Saint Nicolas, 78000 Versailles représenté par M. Eric LE COZ, Directeur Général. Tél : 01.30.84.09.00 - Fax : 01.30.84.09.08 - courriel : marches.publics@versailles-habitat.fr

Objet du marché :

Dératisation, désinsectisation, désinfection de des parties communes, des parties privatives,

des locaux communs, des locaux V.O. et des espaces extérieurs du patrimoine de Versailles Habitat (y compris le siège social).

Le marché est du type à bons de commandes d'un montant annuel maximum de :

25 000 euro(s) HT.
L'Office n'est pas engagé par le montant maximum. En aucun cas, le titulaire pourra prétendre à une indemnité si le montant maximum n'est pas atteint.
ET

Le marché est du type forfaitaire :

pour certaines résidences, la désinsectisation annuelle, la dératisation annuelle de tous les locaux communs (garages à vélos, locaux de stockage V.O., caves, vides sanitaires), espaces verts aux abords d'immeubles ainsi que les logements s'il y a lieu.

A titre indicatif, les prestations pourront commencer :

13/03/2018

Durée du marché :

La durée du marché est de un an à compter de sa date de notification, renouvelable 3 fois, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Procédure de passation :

PROCEDURE ADAPTEE

Modalités d'attribution : Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés :
- Prix des prestations comptant pour 60 % dans la note avec la partie forfaitaire sous-pondérée à 50 %, la partie à bons de commandes sous-pondérée à 50 %,
- Délais au regard des éléments de l'annexe 1 à l'acte d'engagement, comptant pour 10 % dans la note
- Valeur technique de l'offre au regard des éléments de l'annexe 1 à l'acte d'engagement, comptant pour 30 % dans la note

Critères de sélection :

Les dossiers de candidatures seront analysés et jugés conformes si les conditions suivantes sont réunies :

1) chiffre d'affaires sur les 3 dernières années :

en rapport avec le montant estimé de cette consultation.
2) références ou justification d'expérience devront concerner le domaine de la consultation(prestations 3D à bons de commandes et forfaitaire) dont la description est précisée dans le cahier des charges. Le candidat devra fournir des références ou justification d'expérience concernant le domaine de la consultation. Le candidat devra justifier de leur expérience (soit par des références ou par justifications ex CV collaborateurs ...) - cf. annexe au règlement de la consultation.

3) moyens humains et techniques :

le ou les candidat(s) devra(ont) justifier de la capacité à réaliser les prestations objet du marché, le nombre de collaborateur devra être adapté par rapport à la présente consultation et les moyens techniques décrits et suffisants.
4) Les sociétés devront avoir leur personnel concerné détenteur du certificat individuel pour les

distributeurs et applicateurs de produit antiparasitaire et produits assimilés, délivrés par la DRAAF ou
le Ministère de l'Agriculture et de la Pèche (Certiphyto) en cours de validité.
5) Les sociétés devront être agrées par le Préfet de la Région pour l'application des produits phytopharmaceutiques en prestation de service.

Date limite :

17 janvier 2018 à 12h00

Renseignements divers : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif 56 avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles - tél : 01-39-20-54-00, courriel : greffe.taversailles@juradm.fr, télécopieur : 01-39-20-54-87, adresse internet :http://www.taversailles.juradm.fr.
Recours conformément à l'article L.551-1 du code de justice administrative.
Renseignements d'ordre administratif et technique Versailles Habitat - questions à poser sur la plateforme www.marches-securises.fr, ou par courriel marches.publics@versailles-habitat.fr ou au 01.30.84.09.58. Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site www.marchessecurises.
fr, l'inscription est gratuite. Il sera remis gratuitement à tout candidat qui en fait la demande par mail
marches.publics@versailleshabitat.fr. Les documents formant les D.T.A. ne pourront pas être disponibles sur la plateforme puisque le poids des fichiers est trop important. C'est pourquoi, il vous
seront transmis par CD sur demande expresse suite au téléchargement du DCE. Les conditions de
remise du dossier sont précisées dans le règlement de consultation. La remise "version papier" est
acceptée. Si le candidat choisit de remettre son offre par voie dématérialisée, l'offre doit être signée
électroniquement selon la réglementation en vigueur.

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :

14/12/2017

Recevoir des
avis similaires